



Extrait du www.acdn.net

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article1103>

Lettre à deux Présidents de la République, l'ancien et
le nouveau :

Quelles mesures de protection contre les menaces nucléaires

?

- Accueil - Actualités - Les lettres d'ACDN -

Date de mise en ligne : mercredi 10 janvier 2018

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

ACDN avait écrit le 6 décembre au Président de la République. Son Chef de Cabinet nous a répondu en son nom. Il nous promet une réponse de Nicolas Hulot.

Saintes, le 6 décembre 2017

Monsieur le Président de la République

Objet : Mesures de protection contre les menaces nucléaires

Monsieur le Président,

Hier soir, la chaîne Arte a diffusé un reportage intitulé « Sécurité nucléaire : le grand mensonge ». Permettez-moi d'ajouter : « grande incurie et grand danger ». Pour en faire la preuve, il me suffit de copier-coller la lettre que j'avais adressée le 20 novembre 2015 à votre prédécesseur : rien n'ayant été changé, il n'y a rien à y changer.

« Monsieur le Président,

« Dans les circonstances dramatiques que traverse la France, et après avoir entendu le Premier ministre déclarer le 19 novembre à l'Assemblée Nationale que notre pays pourrait faire l'objet d'attaques chimiques ou bactériologiques, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que ces attaques pourraient également prendre une dimension nucléaire ou radioactive.

« En effet, les 58 réacteurs électronucléaires disséminés en France sont des cibles de choix pour des terroristes (ou des Etats) déterminés à frapper notre pays. Nous voulons croire que depuis les récents survols de plusieurs centrales par de mystérieux drones, leur protection a été renforcée. Nous espérons qu'elles sont encore mieux protégées aujourd'hui, même si nous pensons que seuls leur arrêt définitif et l'entreposage en lieu sûr de tous les combustibles fissiles permettraient d'écarter durablement le danger. Dans cette optique sécuritaire, nous vous suggérons d'interdire toutes les visites de centrales, y compris dans le cadre des Journées « Enseigner la Défense » co-organisées par le ministère de la Défense et celui de l'Education nationale, par exemple celle prévue à la centrale de Civaux le 26 janvier 2016.

« Cependant, ce sont les transports de matériaux radioactifs et tout particulièrement de plutonium qui sont les plus vulnérables et font peser un immense danger sur la population. Nous savons que chaque semaine, plusieurs centaines de kilos de plutonium pur circulent à travers la France.

« Le journal Sud Ouest s'en est fait l'écho dans son édition départementale de Charente Maritime du 26 octobre 2015. Il ne fait guère de doute que les semi-remorques chargés de ces transports, malgré la protection rapprochée qui les signale, pourraient fort bien être la cible d'un attentat ou être pris dans un accident de la route, préparé ou non, susceptible d'entraîner la dispersion de leur chargement dans l'atmosphère. Nous vous rappelons qu'un microgramme de Plutonium, s'il est inhalé, suffit à provoquer dans les six mois un cancer pulmonaire fatal.

« C'est pourquoi nous vous demandons instamment d'interdire tous ces transports, au moins pour la durée de l'état d'urgence, et de bien vouloir reconsidérer la politique nucléaire, tant civile que militaire, de la France, sous l'angle de la sûreté et de la sécurité de sa population. »

Quelles mesures de protection contre les menaces nucléaires ?

M. François Hollande m'avait fait répondre par son Chef de Cabinet, le 25 novembre 2015, que « nos préoccupations avaient retenu son attention ». Deux ans plus tard, à en juger par les images du reportage et les propos de M. Yannick Rousselet, de Greenpeace, les transports de plutonium pur n'ont pas cessé, Saintes sert toujours d'escale à cette menace ambulante, tandis que les 4 vieux réacteurs du Blayais, perfusés au MOX, attendent la prochaine attaque cybernétique ou terroriste, ou le prochain accident climatique (le précédent eut lieu le 27 décembre 1999), pour se transformer en bombes radiologiques. Que comptez-vous donc faire ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très vive inquiétude.

Pour ACDN, Jean-Marie Matagne, Président

Copies :

Monsieur le Premier ministre

Monsieur le ministre de la transition écologique et solidaire

Réponse du Chef de Cabinet du Président de la République

Monsieur Jean-Marie Matagne
Président de l'Action des citoyens pour le désarmement nucléaire
31 RUE DU CORMIER
17100 SAINTES

Paris, le 26 décembre 2017

Monsieur le Président,

La correspondance par laquelle vous avez adressé au Président de la République une copie du courrier que vous aviez adressé à son prédécesseur concernant la sécurité nucléaire lui est bien parvenue.

Chargé de vous répondre, je puis vous assurer qu'il a été pris connaissance des préoccupations que vous avez souhaité exprimer avant de transmettre votre courrier à Monsieur Nicolas HULOT, ministre de la transition écologique et solidaire.

Vous serez directement informé, par ses soins, de la suite susceptible d'être réservée à votre intervention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement.

François-Xavier LAUCH